Marmagne
Nature vive !

DECISION MUNICIPALE

Le Maire de la commune de MARMAGNE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°57/26 du 30 juin 2026 portant délégation des pouvoirs du conseil municipal au Maire pour le mandat 2026-2032, et notamment le point n°5,

DECIDE

Article 1er : de reconduire le contrat de location du garage situé à l'arrière du bureau de Poste, au n°11 rue de la Mairie à Marmagne, au profit de M. Luc CANIVET, demeurant 15 place de l'Eglise à Marmagne, à partir du 1/10/2026, pour une période de 1 an.

Article 2 : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet ou de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à Marmagne, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Bernard DUPERAT

Date de publication sur le site internet de la commune : 02/10/2026

Rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2026